



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la décentralisation

Question écrite n° 13467

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur l'avenir de la décentralisation en France. Le comité « Action Publique 2022 » a effet publié un rapport appelant à « achever la décentralisation pour les compétences qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'un transfert mais pour lesquelles l'État intervient encore ». Le comité « Action Publique 2022 » recense plusieurs domaines dans lesquels l'État ne s'est pas encore désengagé : action sociale, formation, développement économique, jeunesse et vie associative Dans le cadre des lois de décentralisation, les collectivités territoriales doivent être seules compétentes dans les domaines définis. Il en va de la cohérence de l'action publique et de l'équilibre territorial. Le « pacte girondin » que le Président de la République appelle de ses vœux n'aura de sens que si la décentralisation est achevée. Aussi, il souhaite connaître les suites qu'il entend donner aux recommandations du « Comité Action publique 2022 ».

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13467

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9475

Question retirée le : 15 janvier 2019 (Fin de mandat)